



Chevalley Michel

Personnes en situation précaire dans le canton de Fribourg

Cosignataires : 0	Date de dépôt : 19.05.20	DSAS
-------------------	--------------------------	------

Dépôt

L'opinion publique est sérieusement ébranlée : la réalité sociale trouble sérieusement la vision candide d'une société humaine, à laquelle il ne devrait rien arriver.

Le choc est violent, d'autant plus violent que - fait assez rare, voire inédit - la télévision suisse a repris en boucle des images pour le moins affligeantes.

Des images qui attestent que, chez nous, en Suisse, plusieurs milliers de personnes font la queue, chaque semaine, pour manger.

Selon le professeur François Chappuis, médecin aux HUG (Hôpitaux universitaires de Genève), plus de la moitié de ces personnes n'ont pas d'assurance maladie.

En outre, selon une enquête conduite in situ, 52 % des personnes interrogées étaient des sans-papiers, 28,3 % des résidents étrangers avec permis de séjour, 3,6 % des Suisses, 4,5 % des demandeurs d'asile.

A moins de nier l'évidence ou de faire preuve d'une mauvaise foi crasse, nous savons pertinemment qu'une telle situation existe également chez nous, à Fribourg.

Ce que n'a pas manqué de relever, d'ailleurs, le quotidien *La Liberté*, entre autres dans son édition du 13 mai dernier : *[sic] Des êtres humains ont faim, en terre fribourgeoise aussi.*

Et l'article mentionné ci-dessus d'ajouter que les organisateurs, lors d'un vendredi de distribution de nourriture dans le quartier du Schönberg, ont dénombré environ un millier de personnes.

En l'occurrence, c'est l'Association REPER qui a pris le leadership et qui fait, sur le terrain, un travail remarquable. Ses responsables envisagent même d'ouvrir plusieurs autres points de distribution de nourriture en ville de Fribourg.

Le même article de *La Liberté* nous apprend que l'Etat n'a pas prévu, en tout cas pour l'instant, de débloquer des fonds, arguant que l'aide sociale est le fait des communes et que le système fonctionne, entre autres grâce à la contribution majeure des acteurs de terrain et, en ce qui concerne les espèces sonnantes et trébuchantes, à celle de la Chaîne du bonheur.

Sur le terrain, nous avons pu vérifier, effectivement, que nombre de communes, de sociétés locales, de sociétés de jeunesse, ou encore de privés offrent spontanément leur aide, leur obole parfois.

Ces aides, organisées ou spontanées, ces personnes empathiques méritent toute notre considération. Elles donnent là un bel exemple de devoir citoyen.

Personne, en effet, ne peut rester impassible devant un tel drame.

Dès lors, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions qui suivent :

1. Combien de personnes, dans le canton de Fribourg, vivent en dessous du seuil de pauvreté ?
 2. Combien n'ont pas d'assurance maladie ?
 3. Au nombre des personnes mentionnées aux points 1 et 2 ci-dessus, quelle est la proportion de sans-papiers, de résidents étrangers et de compatriotes ?
 4. L'industrie domestique (garde des enfants, travaux d'entretien, de ménage, etc.) est un secteur économique, dont on ne sait presque rien. Selon les estimations des Services concernés, combien de travailleuses ou travailleurs œuvrent dans ce secteur ?
 5. Les inspecteurs du travail contrôlent-ils le secteur de l'industrie domestique ?
 - 5.1 Dans l'affirmative, combien de travailleuses et travailleurs ont-ils été contrôlés en 2019 ?
 - 5.2 Même question, mais relative aux employeurs.
 6. Puisque le système d'entraide a l'air de fonctionner, quels sont les artisans de ce succès ? En d'autres termes, quelles sont les initiatives qui viennent en aide aux plus démunis et celles qui, concrètement, vont jusqu'à leur offrir une aide alimentaire ?
 7. Qui alimente les fonds nécessaires à cette entraide et à quelle hauteur ?
 8. Même si l'aide sociale est l'affaire des communes, avant tout, l'Etat est forcément concerné par la problématique. Dès lors, que fait-il concrètement ?
-